

diffuser le pouvoir. Il est intéressant que le fédéralisme puisse répondre à ces deux besoins. Mais il y a des problèmes évidents dans n'importe quel État fédéral – comme le Canada – qui essaie de combiner ces deux types de besoins dans un même système, car les sous-unités fondées sur la nationalité chercheront probablement des pouvoirs différents de ceux que recherchent les sous-unités régionales. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le nationalisme a peut-être été la force la plus puissante dans le monde au cours de ce siècle. Dans cette perspective, il serait remarquable que les sous-unités fédérales qui se sont mobilisées pour défendre des objectifs nationalistes ne recherchent pas des pouvoirs différents de celles qui ne se sont pas mobilisées de la sorte.

Les Canadiens connaissent bien ce débat au sujet de ce qu'on appelle chez nous « fédéralisme asymétrique », mais la Conférence a démontré qu'un débat très semblable est en cours en Espagne. L'Espagne ressemble d'ailleurs beaucoup au Canada, puisque ses unités fondées sur la nationalité (la Catalogne et le Pays basque) cherchent des pouvoirs différents et plus importants que ceux des unités territoriales. Mais il n'existe pas encore de théorie bien développée sur ces différences. Comment la présence d'une identité nationale distinctive et d'une mobilisation politique nationaliste influence-t-elle les pouvoirs que cherchent à obtenir des sous-unités fédérales ?

Une façon de tenir compte de la différence entre les sous-unités fondées sur la nationalité et les sous-unités purement territoriales est évidemment une forme quelconque de fédéralisme asymétrique. Des modèles précis de fédéralisme asymétrique n'ont pas été analysés au cours de la conférence, peut-être parce qu'ils soulèvent des questions techniques et juridiques que la conférence tentait d'éviter. (Ainsi, si les pouvoirs sont asymétriques, la représentation à l'assemblée fédérale devrait-elle l'être aussi ?) Mais la distinction entre les unités fondées sur la nationalité et les unités territoriales n'est pas, de prime abord, une distinction technique ou juridique. C'est plutôt une question de culture politique – d'identités et de loyautés – qui touche donc au cœur du thème de la conférence. Les autres pays doivent nous apprendre à mieux connaître les attitudes distinctives et les besoins particuliers des sous-unités fédérales qui sont guidées par des buts nationalistes.

De vagues discours sur la « glocalisation » ne nous seront d'aucune utilité. De fait, recourir au fédéralisme pour reconnaître et promouvoir la nationalité québécoise ou catalane va à l'encontre de la théorie habituelle de la « glocalisation ». La « glocalisation » est décrite habituellement comme une double attaque contre l'identité nationale. L'identité nationale est censée s'affaiblir lorsque l'attention de la population se tourne vers des niveaux transnationaux plus élevés (p. ex. l'Union européenne) et vers des niveaux inférieurs plus locaux (p. ex. la ville). Le fédéralisme est souvent décrit comme un élément de ce processus de destruction de la nation. Mais dans le cas des